

Province de Québec
MRC du Fjord-du-Saguenay
Municipalité Saint-Charles-de-Bourget

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget du **17 mai 2021 à 18h35**, par vidéoconférence, à laquelle étaient présents :

M.	Bernard St-Gelais	Maire
M.	Marc Lavoie, conseiller	siège 1
M.	Dany Gauthier, conseiller	siège 2
M.	Jacques Gauthier, conseiller	siège 3
M ^{me}	Eve Larouche, conseillère	siège 4
M ^{me}	Christine Durand-Duperré	siège 6

M. Michel Perreault, CPA, CMA, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

À 17 h 09, Monsieur le Maire préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. AVIS DE CONVOCATION;
2. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR;
3. ADOPTION DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER : RÈGLEMENT D'EMPRUNT 383.21 – ACQUISITION D'UN CAMION 10 ROUES ET SES ÉQUIPEMENTS;
4. ADJUDICATION DE LA SOUMISSION POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION 10 ROUES ET SES ÉQUIPEMENTS POUR LE SERVICE DE VOIRIE MUNICIPAL
5. MANDAT DE SURVEILLANCE PARTIELLE ET SERVICE BUREAU – CONSTRUCTION BÂTIMENT DE SERVICE (BLOC SANITAIRE & ENTREPÔT) – SECTEUR MARINA
6. LEVÉE DE LA SÉANCE.

1. AVIS DE CONVOCATION

Considérant l'article 156 du code municipal, les membres du Conseil de la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget présents par vidéoconférence le 17 mai 2021 à 18h35, renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire et consentent à prendre en considération les affaires suivantes :

1. Avis de convocation;
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour;

3. Adoption du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter : Règlement d'emprunt 383.21 – Acquisition d'un camion 10 roues et ses équipements;
4. Adjudication de la soumission pour l'acquisition d'un camion 10 roues et ses équipements pour le service de voirie municipal;
5. Mandat de surveillance partielle et service bureau – Construction bâtiment de service (bloc sanitaire & entrepôt) – secteur marina;
6. Autorisation pour la procédure d'appel d'offres public sur SEAO - Construction bâtiment de service (bloc sanitaire & entrepôt) – secteur marina;
7. Levée de la séance.

2. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION NO 201.21

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M^{me} Eve Larouche;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte l'ordre du jour de la présente séance en ajoutant l'item suivant, à savoir;

Autorisation à la direction générale pour débiter le processus d'appel d'offres sur SEAO - Construction bâtiment de service (bloc sanitaire & entrepôt) – secteur marina;

3. ADOPTION DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT
DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES
HABILES À VOTER : RÈGLEMENT D'EMPRUNT 383.21 :
ACQUISITION D'UN CAMION 10 ROUES ET SES ÉQUIPEMENTS

RÉSOLUTION NO 202.21

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier
APPUYÉ PAR : M^{me} Christine Durand-Duperré

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement d'emprunt 383.21, à savoir;

Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Je, Michel Perreault, CPA, CMA, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget certifie

- ☞ Que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro **383.21** est de **684**;
- ☞ Que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 79;
- ☞ Que le nombre de demandes reçues est de **0** (zéro)

Je déclare

- Que le règlement **383.21** est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- Qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Michel Perreault, CPA, CMA
Directeur général et secrétaire-
trésorier par intérim
17 mai 2021

(Article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités)

Que la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer ledit certificat séance tenante.

4. ADJUDICATION DE LA SOUMISSION POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION 10 ROUES ET SES ÉQUIPEMENTS POUR LE SERVICE DE VOIRIE MUNICIPAL
RÉSOLUTION 203.21

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres public sur SEAO pour l'acquisition d'un camion 10 roues et ses équipements, le tout en date du 8 avril 2021;

ATTENDU QUE les soumissions déposées en date du 28 avril 2021 au nombre de deux (2), ont été validées par le comité de sélection et que le plus bas soumissionnaire est considéré conforme aux exigences à l'appel d'offres;

ATTENDU QUE l'entreprise CAMIONS AVANTAGES INC. du 2802, boul. Talbot, Chicoutimi, G7H 5B1 a présenté une soumission conforme et est la plus avantageuse, le tout au prix soumis de 192 500.00\$ plus taxes applicables;

ATTENDU QUE la municipalité doit recevoir l'approbation pour le financement de la part du MAMH pour le règlement d'emprunt 383.21;

ATTENDU QU' il y a lieu de procéder à l'adjudication du contrat sous réserve de l'approbation du règlement d'emprunt 383.21 tel que mentionné;

ATTENDU QU' il y va de l'intérêt public.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jacques Gauthier

APPUYÉ PAR M^{me} Eve Larouche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

Que la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget procède à l'adjudication du contrat d'acquisition d'un camion 10 roues et ses équipements à Camion Avantage Inc. ayant sa place d'affaire au 2802, boul. Talbot Chicoutimi G7H 5B.

Que la soumission au prix de 192 500.00\$ plus taxes applicables soit acceptée, le tout selon les termes et conditions des plans et devis et de l'offre déposée le 28 avril 2021.

Que ladite adjudication soit conditionnelle à l'acceptation du règlement d'emprunt numéro 383.21 de la part du Ministère des Affaires Municipales de de l'Habitation (MAMH).

Que le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité tout document concernant la présente adjudication et à confirmer la commande d'acquisition dès que le règlement d'emprunt 383.21 reçoit l'approbation du MAMH.

Que la municipalité du Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à remettre le dépôt de soumission à l'entreprise non retenue.

5. MANDAT DE SURVEILLANCE PARTIELLE ET SERVICE BUREAU – CONSTRUCTION BÂTIMENT DE SERVICE (BLOC SANITAIRE & ENTREPÔT) – SECTEUR MARINA

RÉSOLUTION 204.21

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la proposition de mandat de surveillance partielle et service bureau – construction bâtiment de service (bloc sanitaire & entrepôt) – secteur marina, tel que présenté par Les Maîtres d'œuvres représenté par M. Alexandre Simard, Architecte.

QUE la proposition au montant de 2 000\$ plus taxes, le tout sous la forme en dépenses contrôlées.

QUE la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer tout document au dossier.

**6. AUTORISATION POUR LA PROCÉDURE D'APPEL
D'OFFRES PUBLIC : CONSTRUCTION BÂTIMENT DE SERVICE
(BLOC SANITAIRE & ENTREPÔT) – SECTEUR MARINA**

RÉSOLUTION NO 205.21

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Eve Larouche;
APPUYÉ PAR : M. Dany Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la procédure d'appel d'offres sur le site SEAO, le tout selon la réglementation en vigueur pour la construction du bâtiment de service (bloc sanitaire & entrepôt) secteur marina.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la séance soit levée à 18h51.

Maire

Directeur général et secrétaire-trésorier par
intérim
